

Les coulisses d'un chantier délicat !



Si l'argent est décrit comme le « nerf de la guerre », le rayon colombophile s'avère, dans son domaine, un sujet des plus complexes qui, chaque année, mobilise la scène médiatique. Objet de convoitise pour certains, de « savants calculs », de satisfaction, de compromis pour d'autres, d'envie voire de regret pour d'autres encore, il ne laisse en principe personne indifférente... car il touche avant tout aux intérêts des colonies.

Un préambule nécessaire ! En 2015, année de sa création, « Coulon Futé » avait émis le souhait de publier les rayons des ententes francophones de vitesse et de petit demi-fond. Pour y parvenir, un accord verbal de principe avait été passé entre les instances dirigeantes provinciales et la rédaction au terme des assemblées hivernales des EPR Brabant wallon-Hainaut et Liège-Namur-Luxembourg. Seule, la première EPR citée respecta l'accord pris, informa par la même occasion de manière officielle, ses membres affiliés à propos du canevas ailé arrêté - en principe vérifié - et entériné par les instances. La seconde, au grand regret rédactionnel malgré quelques rappels, faisait finalement la sourde oreille... ce qui autorise tout un chacun d'interpréter à sa façon cette fin de non recevoir finalement.

Un souci d'aller plus loin ! Cette saison, motivé par les demandes insistantes d'amateurs de réitérer la publication des zones de participation, « Coulon Futé » a encore obtenu, et ce sans la moindre difficulté, l'autorisation de publier les copies sportives du Brabant wallon et du Hainaut en vue de la campagne 2016. Aucune démarche ne fut engagée envers l'autre EPR francophone.



La rédaction souhaitait toutefois aller plus loin en proposant, outre les rayons généraux des diverses ententes reconduites, modifiées ou créées, ceux de leurs différents doublages. En agissant de la sorte, elle poursuivait l'objectif, certes après l'entame de la compétition proprement dite (mieux vaut cependant tard que jamais !), de faire preuve de transparence totale pour que tout amateur soit conscient des possibilités de jeu qui lui sont offertes ou refusées. La clarification du contexte sportif ne peut qu'apporter de la sérénité, engager d'éventuels dialogues fondés sur des informations correctes et non de bruits de locaux flirtant souvent avec un certain manque d'objectivité. Dans tout jeu, les règles doivent être connues à l'avance et par tous sans exception ! L'équité sportive est à ce prix, vaut dès lors son pesant d'or car elle est basée sur la clarté.

Une trentaine déjà ! A ce jour, une trentaine de fiches relatives à la vitesse ont été publiées en l'espace de six semaines, des documents prévalant notamment par la qualité des cartes

proposées selon les différents retours entendus. Comme ce fut annoncé la semaine dernière, « Coulon Futé » pensait boucler ce jour ce conséquent dossier vitesse, mais la « *complexité structurelle* » du Brabant wallon composant avec le Brabant flamand limitrophe ne le permet pas. De toute évidence, il n'était nullement question, par précipitation de dernière minute, de tronquer le volumineux chantier entamé. Pour dire vrai, ce report temporel, indépendant de la volonté rédactionnelle, ne fait que traduire le côté laborieux rencontré par intermittence au niveau de la collecte des informations.

Il faut savoir ! Certes, quelques mandataires et le secrétariat sollicités par la rédaction ont livré des enseignements, mais ces derniers ne couvraient pas nécessairement l'entièreté de l'EPR. Une collaboration extérieure (en l'occurrence des dirigeants de groupements qui se reconnaîtront et sont à remercier vivement) fut nécessaire, suite à cette décentralisation administrative de fait constatée, pour atteindre l'objectif rédactionnel recherché.

En comparant, quand cela était possible, les documents reçus avec ceux de l'exercice précédent confinés dans les archives de « Coulon Futé », les éventuels amendements apportés pour 2016, constatés par la rédaction, ont toujours été l'objet d'une vérification motivée par le



souci d'éviter d'éventuelles omissions ou erreurs malencontreuses commises lors des contrôles réalisés en amont par les mandataires chargés de le faire. Cette démarche rédactionnelle ne peut cependant servir de prétexte pour leur jeter le moindre discrédit en cas de vérification réellement effectuée ; dans le cas contraire, des questions se posent par contre !

Des listes de communes définissent les rayons comme le demande le document fédéral, elles s'avèrent « *vagues ou floues* » en certaines circonstances, de manière accidentelle ou non. Des cartes par contre ont le mérite d'être sans appel quant à la position prise à l'égard d'une localité, de « *parler* » davantage aux yeux des amateurs, d'être plus représentatives. De ce fait, les analyses menées des fondements, des lignes de force des groupements en exercice se montreront plus riches car, basées sur des supports matériels, elles ne laisseront en principe aucune place à une abstraction incorrecte. La clarté est source d'émulation qu'on le veuille ou non !

Pour préparer demain ! En agissant de la sorte, « Coulon Futé » souhaite livrer une information exacte pour ne pas dire officielle, prise à la source, « *collant* » à la réalité de terrain. Il lui est cependant revenu, par divers témoignages, qu'en certains endroits peut exister une distinction entre le rayon théorique rentré à la fédération et le rayon pratique. Les amateurs concernés par ce cas de figure dispose d'une procédure pour solliciter les instances compétentes qui, déontologiquement parlant, œuvrent pour la sauvegarde des intérêts de tout colombophile sans distinction. (Pour rappel, les mandataires, en déposant leur candidature, ont signé un code déontologique). Ces fiches, ces cartes, « Coulon Futé » les met à la disposition de toutes les « *bonnes volontés* » soucieuses de pérenniser le sport ailé.